



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

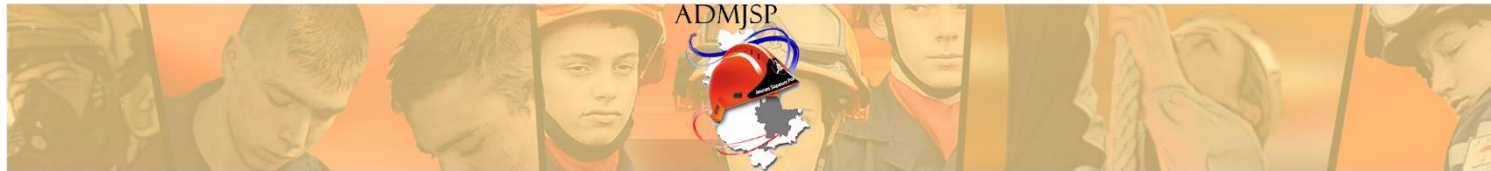
UV J.S.P. 2

Module : SC



Prévention des feux de forêts

Version 1



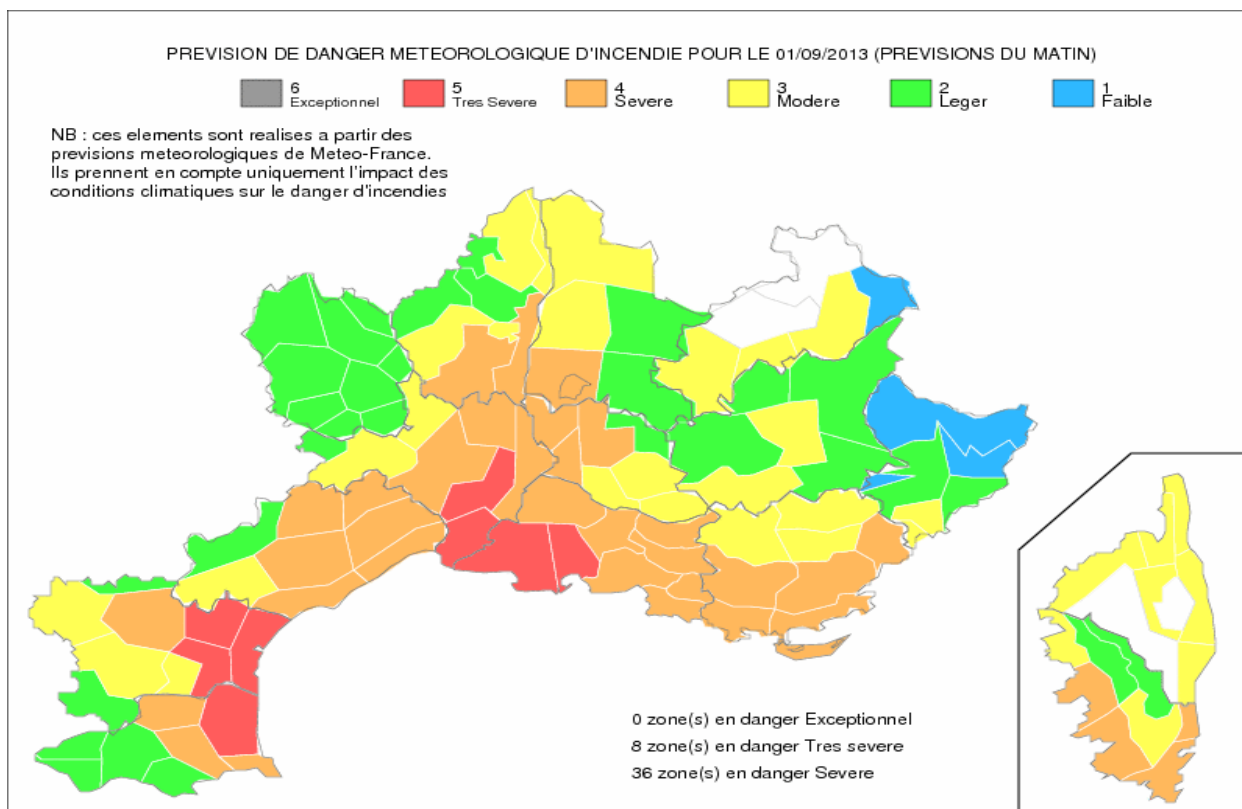
I. LES FEUX DE FORÊTS EN FRANCE :

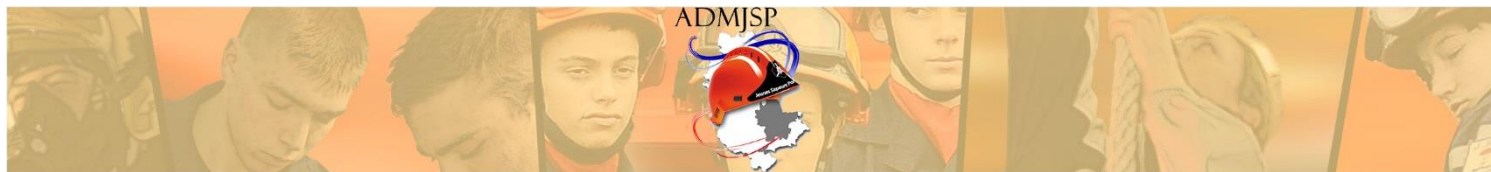
- ↪ 37 % des incendies sont volontaires, et 30 % sont involontairement déclenchés par des particuliers ;
- ↪ 2 340 hectares de forêts sont partis en fumée en 2021 (contre 7 698 hectares en 2020).



II. LES PRINCIPALES ZONES A RISQUES EN FRANCE

A. L'arc méditerranéen et la Corse :





B. LE MASSIF LANDAIS :

Le massif landais connaît régulièrement des épisodes de feux de forêts.

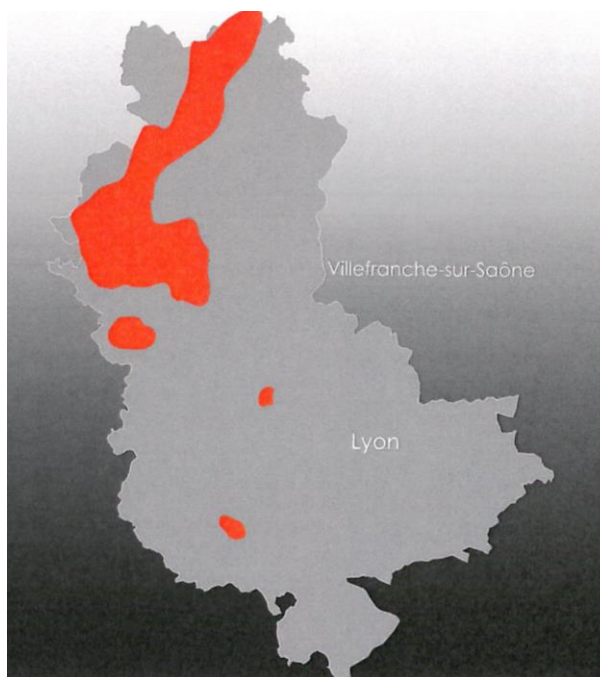
C'est après les terribles incendies de la forêt landaise d'août 1949 (82 morts parmi les sauveteurs) qu'est né le concept de l'organisation des secours en cas de sinistre important. L'instruction interministérielle du 04 février 1952 créa le plan OR.SEC : Organisation des secours.





DANS LE RHÔNE :

Certaines communes du département du Rhône n'échappent pas à ce risque.



III. VOUS HABITEZ DANS UNE ZONE SENSIBLE AUX FEUX DE FORÊTS ?



Les habitations situées en forêt font l'objet d'une **réglementation spécifique stricte**.

Veillez notamment à respecter l'obligation de débroussaillage, qui permet de limiter les départs de feu. Son non-respect vous expose à une contravention pouvant atteindre 1 500 euros.

Renseignez-vous auprès de votre mairie et du centre de secours le plus proche pour connaître toutes les réglementations à respecter.

IV .VOUS VOUS RENDEZ EN FORÊT PENDANT L'ETE ?

Une seconde d'inattention peut avoir des conséquences désastreuses. Pour votre sécurité, voici quelques conseils :

- Avant votre départ :



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

- Renseignez-vous au préalable sur les conditions météorologiques : en cas de danger avéré, l'accès à certains massifs forestiers peut être fermé par précaution. Soyez d'autant plus vigilant en **temps de sécheresse, de vent ou d'orage** ;
- Prévenez vos proches de votre itinéraire et respectez les chemins balisés ;
- Emportez toujours votre téléphone mobile.

- **Sur place :**

Une seconde d'inattention peut avoir des conséquences désastreuses. Pour votre sécurité, voici quelques conseils :

- Ne fumez pas et n'allumez pas de barbecue en forêt ou à proximité immédiate ;
- Si vous vous rendez en forêt en voiture, prenez garde à l'endroit où vous stationnez : le pot d'échappement à haute température peut enflammer l'herbe sèche.
- **N'allumez en aucun cas un feu** et surveillez que vos enfants ne jouent pas avec des allumettes ou des pétards.
- Veillez à camper dans un lieu autorisé, sécurisé et protégé.



V. VOUS ÊTES TEMOIN D'UN DEBUT D'INCENDIE ?



Lorsque vous vous rendez en forêt, soyez vigilant ; le feu ne survient pas sans prévenir : Il est toujours précédé de fumées, de retombées de cendres, puis d'étincelles et de chaleur, avant l'apparition de flammes.

Au moindre signe, prévenez les sapeurs-pompiers en appelant **le 18 ou le 112** et tentez de localiser l'endroit où vous vous trouvez avec le plus de précision possible. **Essayez**

de l'éteindre avec de la terre, du sable ou de l'eau. À l'arrivée des secours, accueillez-les et guidez-les.

Attention : Combattre le feu avec des branchages peut conduire à le propager d'autant plus. Un feu de forêt se propage très vite : *20 à 50 mètres par minute.*

- Si vous êtes en voiture, éloignez-vous rapidement dans le sens inverse du feu. Fermez les vitres du véhicule et tentez de trouver un lieu dégagé pour y stationner ;
- Si vous êtes à pied, ne perdez pas une minute et tentez de rejoindre votre véhicule au plus vite. Si ce n'est pas possible, placez-vous derrière un obstacle (rocher, mur) avec un linge humide sur le visage, en attendant l'arrivée des secours.